



Negotiation lors d'un licenciement

Par **CORTEX999**, le **18/03/2011** à **13:37**

Bonjour, je suis actuellement en arrêt de travail depuis plus de 8 mois et mon employeur m'a adressé un courrier recommandé avec AR pour m'informer de son intention de licenciement, il m'a donc proposé un entretien. Mon but étant qu'il me licencie je voudrais savoir sur quel fait peut-il le faire ? Et que suis-je en mesure de négocier sachant que je suis dans l'entreprise depuis 2 ans et 8 mois et mon salaire mensuel est de 1300 net/mois ?
Cordialement,
PS: Ma convention collective est: La Convention collective n°3239 : Peintres en lettres graphistes-décorateurs en signalisation, enseignes, publicité peinte

Par **Cornil**, le **20/03/2011** à **17:48**

Bonsoir "cortex999"
A mon avis, il vaudrait mieux savoir quel motif l'employeur compte invoquer avant de proposer un montant négociable, et donc te rendre à cet entretien en te faisant assister (salarié de l'entreprise si existence élus du personnel, conseiller extérieur sinon) avant d'aller plus loin. Il est clair en effet que si le motif est "bidon", tu pourras obtenir plus dans une transaction.
Bon courage et bonne chance.